

Grammaire : la valeur des temps de l'indicatif (4^{ème})

Corpus

1. « Tiens ! Voilà qu'il se met à pleuvoir ! »
2. Deux et deux font quatre.
3. Selon moi, la musique doit être accessible à tous.
4. Elle se lève toujours à sept heures.
5. Il s'approcha à pas lents de sa victime, sortit un couteau, leva le bras... et tout à coup, il frappe.
6. Ce jour-là, il remporta la victoire.
7. Elle connut un grand succès pendant vingt ans.
8. Il ouvrit la portière, s'installa sur le siège, introduisit la clé de contact et démarra.
9. Elle lisait un roman quand on frappa à la porte.
10. Elle se levait généralement à sept heures.
11. Il portait la barbe.
12. Nous visiterons Paris dans deux semaines.
13. Tu viendras en retenue demain !
14. Quand il eut terminé son travail, il sortit.
15. Il a terminé son travail.

I. Valeur des temps simples de l'indicatif

1. Présent

- a) Le présent d'énonciation exprime une action qui a lieu au moment où l'on s'exprime (ex 1).
- b) Le présent de vérité générale exprime une action toujours valable (ex 2,3).
Remarque : le présent peut exprimer une action habituelle (ex 4).
- c) Le présent de narration met en valeur une action dans un récit au passé. (ex 5)

2. Passé simple et imparfait

Passé simple	Imparfait
Il exprime une action ponctuelle (ex 6)	Il exprime une action habituelle (ex 10)
Il exprime une action bornée (dans une succession d'actions) ex 8	
Il exprime une action bornée par un connecteur temporel (ex 7)	Il exprime une action non bornée (ex 9)
Il exprime une action de premier plan (ex 9)	Il exprime une action de second plan (ex 9)
	Il est utilisé pour décrire (ex 11)

3. Futur

- a) Il exprime une action postérieure au moment de l'énonciation (ex 12)
- b) Il exprime un ordre (ex 13)

II. Valeur des temps composés

1. Un temps composé exprime l'antériorité d'une action par rapport à une autre action au temps simple. (ex 14)
2. Il exprime l'aspect accompli (ex 15).